

CAMBODGE 1975-1979 : CHRONIQUES D'UN GENOCIDE

Activité 5 : Confronter la notion de génocide aux faits exposés.

Public :	élèves du CO et du PO
Conditions de réalisation :	pendant et / ou après la visite
Temps de réalisation :	20-30 minutes
Matériel nécessaire :	support et crayon
Compétences :	réentions et mise en lien d'informations

Pendant et /ou après la visite, examinez si les six conditions de la définition de la Convention 260.a des Nations Unies du 9 déc. 1948 sont remplies, en indiquant les faits et les personnes concernées :

- a) meurtre(s) des membres d'un groupe,

- b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres d'un groupe,

- c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle,

- d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe,

- e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Sources :

Site des Nations Unies : *Convention 260.a sur les génocides*

http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/p_genoci_fr.htm

Site de : Yale Genocide studies program : *Ben KIERNAN : sur la notion de génocide*

<http://www.yale.edu/gsp/publications/Debat-Kiernan.html>